ral, ils iront loin ; c'est moi qui le dis. Mais mon ami qui entre n'est pas de cet avis-là, n'est-ce pas Tigerheart,

TIGERHEART.—How d'you do, Commode, very well hé ! Toujours épaisse, gras, en bon santé.. (Parlant à l'oreille de Commode.) What are those people, there, in the corner ! If I remember right, rebels, upon my word, rebels ! Oh Commode what has become of you, do you abandon the cause, the true, the loyal? in the time of need ?

RIGIDOURS.—Il est poli l'anglais, il entre, n'ôte pas seulement son chapeau, ne nous souffle mot, barragouine à l'oreille de notre hôte. Si c'est ce que Mr. Commode appelle une réunion d'amis je n'y resterai pas long-tems ; je commence à m'ennuyer terriblement.

Commode, répondant à Tigerheart.—Eh non, je suis toujours le même ; ce sont de bons canadiens, un peu égarés par les journaux qu'ils lisent mais de bons garçons ; en nous parlant, en nous fréquentant, nous reviendrons tous de nos erreurs, c'est-à-dire vous autres, et nous nous en trouverons tous mieux. (*Haut*) J'ai l'honneur de vous introduire mon ami Mr. Tigerheart, un bon John Bull écossais. [Il se salue et se sèchent, à l'exception de Mr. Lebahit qui ne rêvant que reconciliation depuis que le journal qu'il reçoit navigue dans cette eau, s'en va pour saisir et secouer la main de Tigerheart qui la retire en grommelant ; None of your familiarities.

Entrent messieurs Frondinet et Prudentane, l'un poussant l'autre.

FRONDINET.—Messieurs j'ai l'honneur de vous présenter mon intime ami Prudentane. l'homme le plus désintéressé dont notre ville s'honore.

COMMODE.—Ah ! je suis bien content de vous voir, vous arrivez tard ; c'est égal nous vous avons attendus ; cependant vous n'être pas les derniers ; ces diables d'honorables * et ** m'ont *promis* de venir ; sans cela nous irions nous mettre à table immédiatement.

RIGIDOURS (*à part.*)—C'est ça. Attendons-les parce qu'ils sont grands ; s'ils étaient arrivés les premiers et que l'eusse tardé on ne ferait pas tant de cérémonie. Je m'ennuie affreusement.

Tigerheart est assis dans un coin ; le visage morne et presque tourné vers le mur sur lequel il tambourine avec ses doigts.

COMMODE.— Eh quelques minutes de plus ne sont pas grand chose ; il faut ménager les petites et surtout les grosses vanites. Ah ça, causons donc un peu des affaires publiques. Ce que je vous aidé il y a un an est arrivé mot mot. C'est ma politique qui prévaut, je savais bien que les tories avec leurs croisades n'aboutiraient à rien et que les patriotes avec leurs sombres exigences mèneraient le pays dans le pétrin ; ce sont mes idées qu'on a suivies mot à mot ; voilà ce que c'est que de lire les gazettes ; on connaît toutes les opinions....

FRONDINET.—Et l'on n'en a aucune, justement comme si l'on ne lisait rien ; tenez ce pauvre Prudentane qui jusqu'à ces jours derniers n'a jamais parcouru que la gazette officielle....

COMMODE.—Quoi ! lit-il un journal politique à présent ?

FRONDINET.—Eh certainement ; Prudentane s'est lancé à la fin ; c'est lui qui est le souscripteur du nouveau journal ; on dit qu'il n'a pas porté bonheur à la liste, car elle n'a encore que ses noms.

COMMODE.—Quoi il y a un nouveau journal et je ne l'ai pas ! il faut que j'y souscrive dès demain. Et quelle est sa nuance.

FRONDINET.—Du gris, du vert, du jaune, du bleu, du violet, mêlés de beaucoup de blanc et de noir voilà sa teinte. Du reste Prudentane peut nous expliquer ça.

PRUDENTANE, *se rongeant les ongles.*—A vous dire vrai j'ai souscrit à ce journal par charité, et un peu pour me débarrasser des sollicitations de ses propriétaires qui pendant trois semaines venaient me présenter leur liste chaque jour matin et soir ; à la fin j'ai mis mon nom par économie pour le marteau de ma porte et les souliers de ma servante. Vous savez que je n'aime pas à me risquer dans les affaires de la politique ; mais après tout je ne suis pas fâché de ma générosité et cette feuille me paraît avoir plus de raison que toutes les autres ensemble ; elle n'est ni patriote, ni bureaucrate, ni juste-milieu, ni profane, ni religieuse, mais tout cela à la fois ; c'est à cette condition aussi que j'ai souscrit et si l'éditeur osait se prononcer ouvertement sur une question je renverrais la feuille *subito.*

COMMODE.—Peut ! Peut ! quel galimatias nous fais-tu là ! Une feuille sans opinion ! mais que chante-t-elle donc ?

LEBAHIT.—C'est un journal qui a été fondé pour lutter avec le *Canadien.*

FRONDINET.—Oui ! ils jouent ensemble à qui sera le plus insignifiant.

RIGIDOURS.—Et il ne peuvent réussir à se battre ; tantôt c'est l'un qui l'emporte mais le lendemain c'est l'autre.

LEBAHIT.—J'espère messieurs que vous n'allez pas confondre une feuille obscure et dénuée du moindre bon sens avec le *Canadien.* Au moins ce qu'on y lit est du solide ; c'est officiel ; on sait à quoi s'en tenir ; ça provient de bonne source ; on a tout dans ce journal, des matières religieuses, de la littérature égrillarde, des nouvelles mondaines, de la politique série, des annonces d'apothicaires....

RIGIDOURS.—Oui ! tout, excepté de l'indépendance, j'aime mieux avoir moins ; mais de la franche vérité, comme dans l'*Artisan.*

FRONDINET.—Et le *Fantasque.*

COMMODE.—A vous dire vrai, messieurs, je crois que les journaux ne se vendent pas, tant qu'on n'offre par de les acheter.

PRUDENTANE.—Eh bien moi je vous dis que le journal que je lis ne se vendra jamais.

FRONDINET.— Bonne raison ! personne n'en veut.

TIGERHEART.—What the *d*— are they quarrelling about ? Commode, I wish you would not allow traitors to discuss here about rebel newspapers.

COMMODE.— Vous êtes trop chaud, trop chaud, mais ça reviendra par la fréquentation ; je vous assure que pas un des messieurs ici présente n'est en rebelle ; ce sont tous de bons canadiens mais avec des opinions un peu différentes.

TIGERHEART.— Yes, opinions differing a little but all traitors at bottom. Commode ! I think you are beginning to sympathise with the disloyal. If I knew that...

COMMODE.—Et non. Et non ! je suis toujours le même ; mais vous, mon cher Tigerheart, vous êtes d'une fidélité un peu trop rigide ; vous vous adoucirez, vous vous adoucirez. Je crois que nous ferions bien de nous aller mettre à table sans cela nous finirons par nous quereller ; et comme on dit le ventre aux vents.

[Les convives se lèvent et se dirigent vers la salle à manger ; nous allons les laisser assouvir leur appétit sans les interrompre. Nous irons les retrouver au dessert.]

(*La seconde scène au prochain numéro.*)

L'Assemblée des citoyens de Montréal, de toutes les origines, a voté à Sir Chs. Bagot l'adresse suivante qui approuve son administration sans équivoque, ce qui démontre que la discussion ne roule pas aujourd'hui sur les différences de sang, de nom, mais seulement sur la question vaste du progrès social et humanitaire. Ce sera sublime si cela peut durer, comme nous le désirons, mais comme nous avons beaucoup de prise à l'espérer. Il est tant de mauvais génies en l'air que celui de la réforme et de la véritable liberté a de la peine à respirer même sur ce continent où les influences du vieux monde le refoulent à l'envi et lui font la vie dure. N'importe ; applaudissons aux travailleurs et ne les découragons pas.

ADRESSE.

A Son Excellence Sir Charles Bagot G. C. B., Gouverneur en Chef de la Province du Canada, etc., etc., etc.

Nous les habitans de la ville et cité de Montréal, avons l'honneur de prier Votre Excellence de recevoir l'assurance de notre profond respect, et celle de la douleur et des anxiétés que nous font éprouver ces longues souffrances ; et de vouloir bien aussi agréer les vœux que nous formons avec les habitans de cette province, pour son rétablissement.

Nous nous permettrons en même temps d'applaudir aux choix récents que Votre Excellence a faits, pour s'aider de leurs avis, d'hommes qui jouissent du l'estime et de la confiance publiques ; et de lui témoigner notre reconnaissance de sa conduite pleine de droiture et d'équité, de sagesse et de prudence dans l'administration du gouvernement du pays.

Nous joignons nos ferventes prières à celles de la masse du peuple, pour demander au ciel qu'il accorde à Votre Excellence un prompt retour à la santé ; qu'il la mette en état de continuer à travailler d'une manière efficace à rétablir l'empire de la justice par des règles de conduite également protectrices de tous les citoyens sans distinction, et qui soient propres à faire jaillir les sources d'un bonheur et d'une prospérité durables, et resserrer les liens qui unissent cette colonie à la métropole, pour leur avantage et dans leur intérêt réciproque.

COMTE DE BELLECHASSE, } Paroisse de
DISTRICT DE ST. THOMAS. } St. Gervais.

Second lundi 9 de janvier 1843.

La presque totalité des électeurs, dûment qualifiés à voter aux élections des officiers de paroisses, s'étant spontanément assemblés en la salle publique du presbytère, Pierre Audet, écuyer, greffier, a informé la réunion, qu'en exécution de son devoir, le premier jour de janvier courant, il a présenté les annonces à la personne nommée pour présider les élections, aux fins de procéder conformément à la loi, et qu'il avait plu à cette personne de refuser d'agir, disant qu'elle avait reçu l'ordre de procéder, qu'elle avait les papiers nécessaires, mais qu'elle ne voulait pas faire d'élections ; que les magistrats les feraient. Que le six du même mois (vendredi dernier) lui le dit Pierre Audet écuyer s'est rendu auprès du gardien du district, à St. Thomas, pour informer ce dernier de ce refus, et le prier en même temps, respectueusement, de vouloir bien nommer une autre personne pour présider les dites élections, d'expédier son warrant, et qu'il le transmettrait, le plus tôt possible, afin de procéder sous le plus court délai aux élections requises, les électeurs désirant procéder eux-mêmes à la nomination de leurs officiers municipaux. Qu'il avait parfaitement plu au gardien (warden) de refuser de délivrer un second warrant, alléguant : " la loi est " positive, mes instructions ne me permettent pas " d'émanner un nouveau warrant, il n'y a qu'à une " assemblée spéciale des magistrats que vos élec- " tions se feront."

Abraham Turgeon, écuyer, a informé la réunion, qu'il était déchargé par la loi, et qu'il fallait élire, en même temps, un autre conseiller, pour le remplacer au conseil de St. Thomas.

A ces causes, pour empêcher l'envahissement de ses droits, la réunion a solennement déclaré, qu'en lieu de refuser, elle désire de procéder et de se conformer aux dispositions des ordonnances de la quatrième année Victoria chap. 3 & 4, relatives aux élections d'officiers de paroisses ; et a résolu par acclamation ;

" Que les électeurs de cette paroisse protestent, " contre toutes nominations de tous ou tels officiers " de paroisse, faites par d'autres que par eux ; " qu'ils ont le droit, eux-mêmes, de faire ces no- " minations ; qu'ils s'opposent formellement à une " empiétation aussi flagrante sur leurs droits les " plus chers, et qu'ils s'adresseront à qui de droit " pour les faire reconnaître et respecter, dans le cas " où quelques nominations seraient faites sans leur " participation.

" Que copies des procédés de cette réunion, " soient adressées à l'honorable François Qui- " ronet, à François Fortier et Joseph Fraser, " écuyer, juges de paix, résidants dans le comté " de Bellechasse, en les priant respectueusement " (si l'ordre leur est adressé) de vouloir bien les " assembler pour procéder à ces nominations. " Enfin que pareilles copies soient adressées aux " éditeurs du *Canadien* et du *Fantasque*, en les " priant de vouloir bien les publier, pour faire con- " naître au peuple du Canada jusqu'à quel point il " peut être grevé sous l'influence des ordonnances " Sydenham, et attirer l'attention du législateur " afin d'y apporter remède.

St Gervais, 9 janvier 1843.

Suivent les signatures de plusieurs notables de la réunion.

(*Signé*)

Prisque Bellanger, Capt.	Thomas Dion,
Jean Gosselin, Capit.	Ignace Vallière,
Jean Baquet, Capit.	Michel Brochu,
Jean Baquet, Capit.	Jean Bte. Labrèque,